

L'Enseignement Primaire

(NOUVELLE SÉRIE)

Bulletin officiel du Département de l'Instruction Publique

Octobre
Novembre
Décembre
1939

SOMMAIRE :

	PAGES
I. — Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique: Procès-verbal de la session de décembre 1939.....	62
II. — Retraite de l'honorable Cyrille-F. Delâge....	77
III. — Monsieur Victor Doré est nommé surintendant de l'Instruction publique.....	81
IV. — Chefs du Département de l'Instruction publique	83
V. — Présidents du Conseil de l'Instruction publique	84
VI. — Secrétaires du Département de l'Instruction publique.....	84
VII. — Inspecteurs généraux.....	85
VIII. — Admission dans les écoles normales de filles	85
IX. — Avis.....	86
X. — Nominations	86

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1939

Présents: Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique; Son Éminence le Cardinal Villeneuve, o.m.i., archevêque de Québec; Son Excellence Monseigneur Gauthier, archevêque de Montréal; Son Excellence Monseigneur Forbes, archevêque d'Ottawa; Son Excellence Monseigneur Limoges, évêque de Mont-Laurier; Son Excellence Monseigneur Ross, évêque de Gaspé; Son Excellence Monseigneur Desranleau, évêque auxiliaire de Sherbrooke; Son Excellence Monseigneur Rhéaume, o.m.i., évêque de Timmins; Son Excellence Monseigneur Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe; Son Excellence Monseigneur Langlois, évêque de Valleyfield; Son Excellence Monseigneur Comtois, évêque des Trois-Rivières; Son Excellence Monseigneur Courchesne, évêque de Rimouski; Son Excellence Monseigneur Lamarche, évêque de Chicoutimi; Son Excellence Monseigneur Forget, évêque de Saint-Jean; Monseigneur A.-M. Renaud, P.D., représentant Monseigneur l'Évêque de Pembroke; Son Excellence Monseigneur Lafortune, évêque de Nicolet; Son Excellence Monseigneur Desmarais, évêque d'Amos; l'honorable sir Thomas Chapais, sénateur et conseiller législatif; l'honorable Jules-Éd. Prévost, sénateur; l'honorable Hector Champagne, conseiller législatif; l'honorable juge H.-A. Fortier; l'honorable Cyrille-F. Delâge, notaire; Monsieur J.-P. Labarre, assistant-inspecteur général des écoles normales; Monsieur Augustin Frigon, vice-président de Radio-Canada; Monsieur Hector Perrier, conseil du roi; Monsieur Jos.-A. Trudel, N. P., président de la commission scolaire des Trois-Rivières; Monsieur Michael McManus, principal de l'École St-Patrice, Montréal; Monsieur Gerald Coughlin, C.R., membre de la Commission des Écoles catholiques de Montréal; et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

La séance s'ouvre à neuf heures et demie sous la présidence de l'honorable Cyrille-F. Delâge, ex-surintendant de l'Instruction publique.

Aussitôt après la récitation de la prière, l'honorable Delâge informe le Comité qu'il a résigné sa charge de Surintendant de l'Instruction publique et qu'il a été autorisé à prendre sa retraite le 16 novembre dernier. Bien qu'il soit encore membre du Comité catholique, c'est son désir, dit-il, d'être relevé immédiatement de ses fonctions de président afin de laisser le Comité parfaitement libre de suivre la coutume très sage qui veut que la présidence soit confiée au Surintendant de l'Instruction publique. Le nouveau chef du Département de l'Instruction publique arrivera dans quelques instants et sera présenté par l'honorable Damien Bouchard, Premier Ministre intérimaire, et l'honorable Henri Groulx, Secrétaire de la Province, qui ont voulu profiter de l'occasion pour venir rencontrer les honorables membres du Comité catholique.

Se faisant l'interprète de ses collègues, Son Éminence le Cardinal Ville-neuve exprime à l'honorable Monsieur Delâge les sentiments d'estime affectueuse et de reconnaissance du Comité catholique pour les services de premier ordre qu'il a rendus pendant vingt-quatre ans à la cause de l'Enseignement primaire dans cette Province. Dans les fonctions si importantes et parfois difficiles de Surintendant de l'Instruction publique et de président du Comité catholique, Monsieur Delâge s'est imposé à tous par ses qualités personnelles, sa parfaite dignité et son dévouement. À l'occasion de sa retraite, Son Éminence, appuyé par Son Excellence Monseigneur Gauthier ainsi que par Sir Thomas Chapais et Monsieur J.-A. Trudel, lui offre les vœux très sincères du Comité.

L'honorable Monsieur Delâge prononce alors l'allocution suivante :

Éminence,
Messeigneurs,
Messieurs,

“ La résolution que vous venez d'adopter, par laquelle vous voulez bien reconnaître d'une manière fort aimable les humbles services que j'ai pu rendre comme Surintendant de l'Instruction publique dans cette Province, depuis près de vingt-quatre ans, ne me laisse pas indifférent; elle m'a au contraire, veuillez le croire, profondément remué. Une telle appréciation ne pouvait être faite par plus haut tribunal. Aussi, vous avez acquis de nouveaux titres à ma reconnaissance. Mes plus sincères remerciements.

J'ai fait tout ce que j'ai pu et non tout ce que j'aurais voulu faire, afin d'assurer la marche de l'Instruction publique dans le chemin du progrès; c'est ma douce satisfaction: celle du devoir accompli au service d'une noble cause.

J'emporte le meilleur souvenir de nos bonnes relations et le conserverai toujours avec celui de votre constante et précieuse collaboration.

Je ne disparais pas toutefois complètement, car je reste membre de ce Comité. Si je puis ainsi être parfois utile, j'en saisirai avec empressement toutes les occasions.

Je ne puis enfin oublier mon distingué successeur, avec lequel nous aurons encore le plaisir et l'avantage de siéger. Je lui renouvelle donc mes meilleurs vœux de longues, heureuses et fécondes années. ”

À ce moment, les visiteurs attendus font leur entrée dans la salle. L'hon. Monsieur Delâge leur souhaite la bienvenue et invite l'honorable Premier Ministre intérimaire à prendre la parole.

L'honorable Monsieur Bouchard se déclare enchanté de ce que ses fonctions de Premier Ministre intérimaire lui fournissent l'occasion de venir saluer les honorables membres du Comité catholique et de prendre place au milieu d'eux pour quelques instants. Il connaît l'importance de leurs travaux et c'est pourquoi il se gardera bien, dit-il, de charger sa conscience d'un long discours. Il remercie l'honorable C.-F. Delâge des précieux services rendus pendant sa longue carrière comme Surintendant de l'Instruction publique. Il félicite chaleureusement le nouveau titulaire, Monsieur Victor Doré, souligne ses belles qualités de cœur et d'esprit ainsi que sa haute compétence en matières pédagogique et administrative. Il forme pour lui des vœux de longue et fructueuse carrière et se dit assuré que le Comité catholique trouvera en lui un puissant collaborateur dans toutes les œuvres à entreprendre pour assurer le progrès constant de l'école primaire dans la Province de Québec.

L'honorable Monsieur Groulx exprime à son tour la grande joie qu'il éprouve de cette rencontre avec les hauts dignitaires de l'Église et les autres membres très distingués qui composent le Comité catholique. Il réitère à l'honorable Monsieur Delâge sa vive appréciation de l'excellent travail accompli au cours des vingt-trois dernières années. Il se dit très heureux d'avoir pu trouver un homme comme Monsieur Victor Doré pour prendre la direction du Département de l'Instruction publique. Fils d'instituteur, Monsieur Doré fut initié de bonne heure à l'art de l'enseignement. Doué par nature d'aptitudes pédagogiques remarquables, il les a constamment développées par son travail énergique et la pratique de l'enseignement. En plus d'être un éducateur, Monsieur Doré est un administrateur d'une rare expérience et il n'y a pas à douter, dit Monsieur le Ministre, qu'il saura justifier les espérances mises en lui pour le progrès de la grande cause de l'éducation en cette Province.

L'honorable Monsieur Delâge invite alors ses collègues à se choisir un nouveau président et il est proposé par Son Excellence Monseigneur Gauthier, archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable sir Thomas Chapais, que Monsieur Victor Doré soit nommé président du Comité catholique.

Le nouveau président prend son siège et remercie en termes délicats l'honorable Damien Bouchard, l'honorable Henri Groulx et ses distingués collègues du Comité catholique. Sa profonde émotion lui permet à peine, dit-il, de réaliser ce qui lui arrive. Il est très touché de l'estime et de la confiance dont il est l'objet et il espère que la Providence l'aidera à s'en montrer digne. Quant à lui, il fera tout en son pouvoir pour répondre à l'attente des autorités et du public. On attend beaucoup aujourd'hui du Surintendant. On réclame en certains milieux des réformes promptes et radicales. On devrait comprendre que les progrès véritables ne peuvent être le fruit que d'une évolution lente s'effectuant à la lumière de l'expérience et portant non seulement sur les programmes mais aussi sur la mentalité de la population. D'ailleurs, il serait injuste d'ignorer qu'il s'est fait un excellent travail de réorganisation depuis dix ans surtout, dans le domaine de l'enseignement. Il a foi dans l'avenir parce qu'il sait qu'il trouvera un appui solide et un guide éclairé dans le Comité catholique. Il est plein d'enthousiasme parce qu'il compte sur la collaboration généreuse de tous les employés relevant de son service et de tous les amis de l'éducation.

Dans l'exercice de ses fonctions, il s'inspirera de l'exemple de son vénérable père sous le patronage duquel il se fait un devoir de mettre l'œuvre importante dont il assume les lourdes responsabilités.

L'honorable Premier Ministre intérimaire et l'honorable Secrétaire de la Province prennent alors congé de l'assemblée et l'on passe à l'ordre du jour.

1. — PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la session du 29 septembre 1939 est adopté sans modifications.

2. — RAPPORT DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES ET DES MANUELS

Cette Commission s'est réunie le 12 décembre courant pour examiner les manuels soumis à l'approbation du Comité catholique.

Étaient présents : — Son Excellence Monseigneur Forbes, archevêque d'Ottawa, *président*; Son Excellence Monseigneur Ross, évêque de Gaspé; Son Excellence Monseigneur Langlois, évêque de Valleyfield; Son Excellence Monseigneur Comtois, évêque des Trois-Rivières; l'honorable sénateur Jules-Édouard Prévost, l'honorable Hector Champagne, C.L., Monsieur J.-P. Labarre, Monsieur Michæl McManus et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

Ouvrages soumis et décisions prises :

1. — " Histoire de la Musique ", par Monsieur l'abbé L.-A. Desrosiers. — Approuvé comme livre du maître et comme manuel de classe pour le cours supérieur des écoles normales.
2. — " Auxiliaire de la Grammaire Française ", de l'Institut Raymond Thiberge. — La Commission ne croit pas devoir approuver cet ouvrage, vu que nous avons quelque chose d'équivalent publié dans la Province et que la classification française ne concorde pas avec la nôtre.

La Commission reprend ensuite la question de la revision de la liste des manuels approuvés et, après délibération, elle prie le Surintendant de confier à quelques-uns des employés du Département de l'Instruction publique le soin d'examiner un par un les différents ouvrages qui apparaissent actuellement sur la liste spéciale et de faire rapport à cette Commission à fur et mesure que son travail progressera.

(Signé) B.-O. FILTEAU,

Secrétaire.

(Signé) GUILLAUME FORBES,

Arch. d'Ottawa,
Président.

Ce rapport est adopté.

3. — RAPPORT DE LA COMMISSION DE COORDINATION ET D'EXAMENS

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1939

Présents : Son Éminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, *président*; Son Excellence Monseigneur Gauthier, archevêque de Montréal; Son Excellence Monseigneur Forget, évêque de Saint-Jean; Son Excellence Monseigneur Lafortune, évêque de Joliette; MM. Victor Doré, Hector Perrier, J.-A. Trudel, J.-P. Labarre, Michæl McManus, le Révérend Père A. DeGrandpré, c.s.v., le Révérend Père Alcantara Dion, o.f.m., et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

Son Éminence met à l'étude les questions suivantes :

1. — *Modification de l'article 76a relativement à la composition du Comité de Régie du certificat d'études des High Schools.* — D'après les règlements en vigueur, ce comité doit se composer du Surintendant de l'Instruction publique, de l'Inspecteur général des écoles primaires et de trois autres membres nommés pour deux ans par le Surintendant. Pour donner satisfaction à tous les intéressés, le Département de l'Instruction publique suggère d'y ajouter deux autres membres avec voix consultative.

Après délibération, il est proposé par Monsieur Hector Perrier et résolu unanimement que l'article 76a des Règlements du Comité catholique soit modifié en remplaçant le mot "trois" par le mot "cinq" dans la première ligne du douzième alinéa, paragraphe 2.

Cet alinéa, ainsi modifié, se lira comme suit :

" Cinq autres membres nommés tous les deux ans par le Surintendant
de l'Instruction publique qui nommera également le secrétaire dudit
comité ".

2. — " La Montée ", " La Petite École ", " Mes Fiches ". — La Commission prend connaissance des requêtes faites par Mademoiselle Cécile Rouleau, directrice de " La

Montée", le Révérend Frère Gabriel-Joseph, directeur de "La Petite École" et le Révérend Père Martin, directeur de "Mes Fiches", sollicitant pour leur publication respective le bienveillant patronage du Comité catholique.

Après un échange de vues très intéressant, la question reste à l'étude.

3. — *Équivalence.* — Le Secrétaire donne communication de deux lettres par lesquelles Monseigneur le Recteur de l'Université Laval et Monseigneur le Recteur de l'Université de Montréal informent le Comité catholique que l'Université Laval et l'Université de Montréal accordent l'équivalence au certificat de High Schools décerné sous l'empire des Règlements du Comité catholique.

Cette question donne lieu à des expressions d'opinion pleines d'intérêt sur la coordination et la compénétration des programmes primaires et secondaires. La Commission est d'avis qu'il serait très opportun de reprendre les pourparlers déjà entamés à ce sujet avec les autorités de l'Université Laval et de l'Université de Montréal.

4. — *Communication de Madame Françoise Gaudet-Smet relativement à l'organisation d'un cours d'initiation au service social rural dans les écoles normales de filles.* — La Commission suggère que les inspecteurs généraux des écoles normales fassent une petite enquête pour savoir comment les causeries projetées pourraient s'insérer dans le programme général de l'école normale.

Et la séance est levée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,

Secrétaire.

(Signé) JEAN-MARIE-RODRIGUE,
Card. Villeneuve,
Arch. de Québec,
Président.

Ce rapport est adopté.

4. — RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE LA REVISION DU PROGRAMME DES ÉCOLES NORMALES DE GARÇONS

SÉANCE TENUE À MONTRÉAL, LE 24 NOVEMBRE 1939

Présents: Son Excellence Monseigneur Courchesne, évêque de Rimouski; Monsieur J.-P. Labarre et Monsieur Michæl McManus, membres du Comité catholique; Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales; Monsieur l'abbé J.-J. Dubé, principal de l'École normale Laval; Monsieur l'abbé Augustin Lemay, principal de l'École normale Jacques-Cartier; Révérend Frère Cyprius-Célestin, principal du Scolasticat-École normale des FF. de l'Instruction Chrétienne, Laprairie; Révérend Frère Nivard-Anselme, directeur des études chez les FF. des Écoles Chrétiennes; Révérend Frère Anatole, c.s.c., directeur des études chez les FF. de Sainte-Croix; Révérend Frère Louis-Cléophas, principal du Scolasticat-École normale des FF. Maristes, Iberville, et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

Sur proposition de Monsieur J.-P. Labarre, Son Excellence Monseigneur Courchesne est nommé président de l'assemblée.

Monsieur Magnan, président de la sous-commission chargée de préparer le programme, soumet le rapport suivant:

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE PRÉPARER LE NOUVEAU PROGRAMME DES ÉCOLES NORMALES DE GARÇONS, AU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ CATHOLIQUE DONT ELLE DÉPEND

Cette sous-commission a été formée par le Comité catholique, à sa session du 10 mai 1939.

Elle est composée des membres suivants: Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général des Écoles normales, *président*; Monsieur Victor Doré, membre du Comité catholique; Monsieur J.-P. Labarre, membre du Comité catholique, *secrétaire*; MM. les abbés J.-J. Dubé et Augustin Lemay, principaux des Écoles normales Laval et Jacques-Cartier; les Révérends Frères Cyprius-Célestin, principal du Scolasticat-École normale des Frères de l'Instruction Chrétienne, de Laprairie, et Nivard-Anselme, directeur des études chez les Frères des Écoles Chrétiennes, auxquels ont été adjoints, sur recommandation de l'honorable Surintendant, les Révérends Frères Anatole, c.s.c., directeur des études chez les Frères de Sainte-Croix, et Louis-Cléophas, principal du Scolasticat-École normale des Frères Maristes, d'Iberville, tous deux membres du Comité de Régie des Scolasticats de religieux, et Monsieur Gérard Morisset, directeur de l'enseignement du dessin.

La sous-commission s'est réunie le 27 mai 1939, les 6 et 7 octobre, les 7 et 24 novembre 1939, au Département de l'Instruction publique et au bureau de la Commission des Écoles catholiques de Montréal. Elle a préparé un projet de programme triennal, conformément à la décision du Comité catholique, avec admission à l'école normale après la onzième année des études primaires, et avec sanction au moyen de deux diplômes, dont l'un serait décerné après la deuxième année d'école normale et l'autre, après la troisième.

Ce projet de programme, avant d'être soumis à votre sous-comité, requiert, de la part de la sous-commission, une étude plus approfondie et la considération des observations que lui font parvenir les provinciaux des communautés religieuses et celle des remarques particulières des principaux des Écoles normales Jacques-Cartier et Laval, membres de ladite sous-commission. Cette dernière a cependant cru devoir vous faire ce rapport préliminaire pour vous mettre au courant de la situation et recevoir, s'il y a lieu, une nouvelle direction.

(Signé) J.-P. LABARRE,
Secrétaire.

(Signé) C.-J. MAGNAN,
Président.

Montréal, le 24 novembre 1939.

Monsieur l'abbé Lemay donne lecture d'un mémoire où il expose de nouveau la situation spéciale de Montréal et insiste pour que, dans la préparation du nouveau programme, on tienne compte de cette situation.

Après délibération, le sous-comité recommande que ce rapport soit adopté et que la sous-commission soit autorisée à continuer son travail.

Et la séance est levée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,
Secrétaire.

(Signé) GEORGES COURCHESNE,
Évêque de Rimouski,
Président.

Ce rapport est adopté.

5. — RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1939

Étaient présents: — Son Excellence Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe; M. le Sénateur Prévost, M. Antonio Perrault, M. l'abbé Albert Tessier et M. B.-O. Filteau, *secrétaire*.

Sur proposition de M. le sénateur Prévost appuyé par M. Antonio Perrault, Son Excellence Mgr Decelles est nommé président de l'assemblée.

La sous-commission prend connaissance du rapport général de l'abbé Albert Tessier, visiteur-propagandiste des écoles ménagères.

Elle constate avec plaisir que l'éducation domestique est en progrès notable et qu'on lui accorde de plus en plus, tant dans les milieux culturels que dans le public, l'attention que mérite cette formule complète de préparation à la vie. On avait peut-être trop considéré l'enseignement ménager comme un à côté, comme une simple annexe du programme scolaire, alors que toute l'éducation féminine devrait en être complètement imprégnée, même dès la petite école.

Depuis quelques années, les programmes et les règlements ont été complètement remaniés. Les écoles ménagères régionales surtout sont devenues véritablement des écoles autonomes, ayant un programme sagement dosé, où la *culture intellectuelle* se mêle, dans un tout bien harmonisé, avec l'*entraînement moral et manuel* des élèves. Éducation complète, tendant, avec réalisation, à la préparation des jeunes filles à la vie normale qui les attend : la vie du foyer.

Pour donner à cette formule son maximum de rendement, on a assoupli les cadres du règlement traditionnel des pensionnats, et on s'est appliqué à créer dans les écoles une atmosphère qui favorise les initiatives personnelles, développe le sens des responsabilités, entraîne les jeunes filles à agir par elles-mêmes, sous une orientation nette, mais discrète.

Les résultats ont été, dès le début, absolument probants. Aujourd'hui, même les hésitantes sont convaincues qu'une certaine souplesse de discipline peut facilement se concilier avec les exigences d'une réglementation indispensable partout où vivent des groupes d'étudiants. Directrices et maîtresses sont pleinement gagnées; et les élèves sont, cela va sans dire, ravies d'une formule d'éducation qui fait davantage appel à leur personnalité et développe chez elles un sens plus mûr des réalités de la vie.

Il restait à convaincre les parents, peu disposés à admettre qu'il est nécessaire de payer des années de couvent pour apprendre aux jeunes filles à *tenir maison!* Il a fallu multiplier les conférences et les écrits pour expliquer tout ce que comporte ce terme trop prosaïquement ramené à des besognes de cuisine ou de ménage. C'était du même coup tenter de remettre à l'honneur, dans les esprits, la noblesse du Foyer! La noblesse aussi du rôle de "Mater familias" et de "Magistra domus".

Même de ce côté, les résultats ont dépassé les espérances. En trois ans, les élèves des écoles ménagères régionales ont plus que doublé en nombre. Inférieurs à 200, en 1937, les effectifs présents atteignent près de 450! Et on pourrait doubler très rapidement ces chiffres! Ce qui est consolant, c'est que cette vogue ne tient pas à l'espoir d'avoir des "positions" de conférencières: la grosse augmentation porte en effet du côté de la *section familiale*, exclusivement orientée vers la préparation à la vie du foyer. Devant l'augmentation continue des demandes, les écoles ménagères se voient forcées d'élargir leurs cadres, tellement qu'un bon nombre songent déjà à transformer leur maison mixte (pensionnat-école ménagère) en école *exclusivement* ménagère. Cela exigera évidemment des sacrifices nouveaux, assez lourds, et que l'octroi actuel de \$1,500., ne peut convenablement compenser. Cet octroi de \$1,500., passe, presque partout, en bourses totales ou partielles, de sorte que les maisons doivent prendre à leur charge les déboursés considérables qu'exigent l'aménagement et le fonctionnement d'une école ménagère. Cet aménagement est beaucoup plus onéreux que l'équipement d'une simple maison d'éducation ordinaire. Il faut des métiers, des rouets, des moulins à coudre, des batteries de cuisine, des poêles, etc. . . , sans parler de la matière première exigée pour les différents travaux pratiques des élèves.

Il serait fort souhaitable que les écoles de formation ménagère aient leurs maisons autonomes. Jusqu'ici l'obstacle principal au renouveau tenté est venu de la cohabitation des élèves avec des "*pensionnaires. . . de pensionnat*"! Nous avons obtenu presque partout que les élèves ménagères aient leurs locaux propres, leurs règlements de vie bien à elles, leur uniforme aussi, mais il reste que l'atmosphère du pensionnat paralyse partout la pleine expansion désirée. Les supérieures ne parviennent pas toujours à trouver la formule souple qui assurerait à l'école ménagère son plein épanouissement. La peur de troubler la vie du pensionnat constitue une entrave assez sérieuse!

Il ne s'agirait pas, pour la plupart des écoles du moins, de se lancer dans des constructions nouvelles. Il s'agirait tout simplement de transformer les maisons ac-

tuelles en écoles exclusivement ménagères. Il semble que c'est actuellement la réforme la plus désirable. . . et la plus prudente.

Ceci permettrait au visiteur-propagandiste d'intensifier la croisade commencée. Il y a là un champ d'action merveilleux, où on a l'impression de servir les intérêts vitaux de l'Église et de la Société. Il serait pénible, faute de maisons assez vastes, d'être forcés de mettre une sourdine à une campagne d'éducation aussi salutaire!

Devant cette situation, la sous-commission de l'Enseignement ménager, pleinement convaincue qu'il y va des fondements mêmes de notre vie familiale et sociale, émet le vœu :

1° Que les autorités accordent, aux écoles ménagères régionales, même dans les budgets, un traitement qui réponde mieux à la haute valeur des services qu'elles rendent. Il est en conséquence suggéré que, à l'exemple des écoles moyennes d'agriculture, ces maisons ménagères régionales, au nombre actuel de 19, bénéficient, en plus de l'octroi annuel de \$1,500., de bourses accordées au pro rata des élèves. Ces bourses pourraient être de \$5., par mois par élève (les bourses agricoles sont de \$7., par mois), jusqu'à concurrence de 50 élèves par école. Ces bourses ne s'appliqueraient qu'aux élèves pensionnaires. Les sommes à déboursier, selon cette formule, ne peuvent être excessives; elles seront en tout cas bien placées et assureront, en formant de pair nos filles et nos garçons, un rendement plus équilibré aux efforts que les autorités déploient pour relever notre jeunesse. Des garçons mieux préparés à la vie, ont le droit de compter sur des épouses mieux préparées aussi! Ceci est particulièrement important pour les milieux ruraux. Vouloir attacher les garçons à la terre, sans s'occuper d'y intéresser également les jeunes filles, c'est mettre rien qu'une roue à la voiture!

2° La sous-commission, reconnaissant l'importance du travail de propagande mené par le visiteur pour réhabiliter les vertus et les travaux domestiques, estime que ce travail d'éducation devrait être poussé encore plus activement dans tous les milieux: maisons d'enseignement et couvents; maisons de formation de prêtres, de religieux et de religieuses; écoles normales, collèges classiques; auditorios de parents; cercles d'U. C. C., cercles de fermières, cercles de jeunes agriculteurs, groupes de jacistes, de jocistes, etc. . . Afin d'accorder au visiteur-propagandiste plus de loisirs et plus de liberté d'action, afin aussi d'assurer aux écoles des directives techniques appropriées, directives qu'un homme ne peut entreprendre de donner, la sous-commission suggère qu'une visiteuse féminine soit affectée aux écoles ménagères, pour orienter leur travail, leur suggérer des initiatives, leur donner des conseils et faire des observations d'ordre pratique. Cette visiteuse devra aussi s'intéresser à la propagande et à l'aspect hautement formateur de l'éducation domestique. Elle devra posséder la compétence nécessaire dans les différents travaux domestiques et avoir assez d'expérience de la vie pour être en état d'exercer une influence qui tienne compte des réalités et des besoins propres à chaque milieu. L'école ménagère n'est pas, et ne doit pas, être une école spécialisée d'arts domestiques. Elle doit développer l'amour de la "belle ouvrage", le bon goût, l'ingéniosité créatrice, le tout en fonction de la vie d'un foyer ordinaire.

3° Considérant que l'éducation domestique entendue dans son sens large de *préparation à la vie* devrait constituer le pivot de la formation scolaire, et non pas apparaître comme une "spécialisation", la sous-commission suggère qu'on apporte le *temps* et l'*attention* voulus à l'enseignement des "matières ménagères" imposé par les nouveaux programmes, et qu'on prenne toutes les mesures requises pour que cette partie du programme n'apparaisse pas comme un simple accessoire, mais prenne une place prépondérante dans l'esprit des inspecteurs, des maîtresses et des élèves. Il y a là, avant tout, un problème d'atmosphère! On se plaint, dans bien des milieux, que le programme est trop chargé et que les heures consacrées à l'éducation domestique sont trop restreintes. Le cas mérite attention, fallut-il, pour le régler accepter le sacrifice de quelques règles de grammaire ou d'arithmétique!

4° La sous-commission suggère que les conditions d'admission aux différentes années du programme ménager régional s'appliquent comme suit, pour les candidates ayant dépassé la 9^e année du cours primaire.

a) Pourront être admises en 12^e année ménagère, les porteuses d'un brevet normal supérieur ou complémentaire, émis après le 1^{er} juillet 1938, ainsi que les bachelières ès arts ayant terminé leur cours classique.

b) Pourront être admises en 11^e année ménagère :

1. — Les élèves porteuses d'un brevet élémentaire d'école normale émis après le 1^{er} juillet 1938 ;

2. — Les élèves porteuses d'un brevet complémentaire d'école normale obtenu d'après les règlements en vigueur avant le 1^{er} juillet 1938 ;

3. — Les porteuses du brevet complémentaire du Bureau central ;

4. — Les porteuses du certificat de lettres-sciences de l'Université de Montréal ;

5. — Les porteuses du certificat supplémentaire de l'Université Laval.

5° La sous-commission suggère que les élèves du cours régulier puissent avoir le loisir d'être quart ou demi-pensionnaires, même celles qui se préparent au diplôme de compétence domestique. Les élèves de la section familiale pourront même être admises comme externes.

6° La sous-commission suggère l'adoption des résolutions suivantes, soumises lors du Congrès de Loretteville, tenu les 24, 25, 26 octobre 1938 :

1. — Re-numéro 4 de l'article III des règlements, page 2. — Le problème difficile du recrutement amène sur le tapis la question des bourses d'études ; on adopte la résolution suivante à l'unanimité :

“ Les octrois actuels ne répondent plus à l'ampleur et aux besoins de l'enseignement ménager. Ils ne permettent pas d'aider suffisamment les familles des classes moyennes. Celles qui ont le plus besoin de discipline et d'un entraînement capables de les relever moralement et financièrement. On suggère donc, conformément au désir exprimé dans la lettre collective de NN. SS. les Évêques sur le problème rural, qu'une plus grande diffusion soit donnée à la formation domestique, et qu'un mémoire soit présenté en ce sens aux autorités compétentes. ”

2. — Re-article 1^{er}, section VII, des règlements, page 4, on propose l'addition suivante :

“ L'examen final de 11^e et de 12^e années se passera au début de juin, afin de permettre l'exécution de certains travaux pratiques et l'organisation de l'exposition annuelle des pièces d'art ou d'artisanat domestiques de l'école. ”

3. — Re-article 1^{er} de la section VIII, page 6 des règlements, l'assemblée soumet à l'unanimité les vœux suivants :

1° Que le devoir de français comprenne deux sujets différents soumis au libre choix des élèves, l'un portant sur un thème de portée générale, l'autre étant plus spécialement adapté à la vie rurale.

2° Que les questionnaires d'examens soient préparés de façon à laisser aux élèves une certaine latitude en leur permettant de choisir les questions dans une proportion de 3 sur 5. Ceci pour rassurer maîtresses et élèves dans l'adaptation du programme aux conditions des diverses régions desservies.

4. — Proposé à l'unanimité que l'article 2 de la section XII des règlements soit modifié comme suit :

“ Ce cours, pour donner droit à un diplôme d'enseignement ménager comprend trois stages de vacances et deux années d'application, le tout couronné par un examen. Cet article n'aura vigueur que jusqu'au 1^{er} août 1941 pour les institutrices laïques, mais il demeurera en force pour les religieuses ”.

7° *Re-diplôme à double témoignage* — Les parents et le public attacheront toujours, avec raison, une très grande importance aux diplômes. Ces parchemins sont une attestation, reconnue comme officielle et finale, de la compétence professionnelle ou sociale d'un candidat à une fonction.

En enseignement ménager (plus justement désigné sous le nom de formation, ou d'éducation domestique), il importe que ce témoignage officiel ne porte pas sur un seul aspect de la personnalité, sur les seuls succès scolaires. . . (*Mater familias*, ou *magistra domus*, sont les fonctions les plus complexes et les plus graves de la société!) Un diplôme de sténographie, de piano, de tissage, de cuisine, etc. . . peut se contenter de renseigner sur la compétence spéciale acquise et démontrée par des examens! Mais un diplôme de *magistra domus* n'est pas satisfaisant s'il ne tient compte que des facteurs trop délimités dont un examen peut rendre témoignage.

Il ne s'agit pas de minimiser ou de mépriser la valeur de contrôle des examens, mais d'autre part, il serait désirable qu'on y ajoutât quelque chose de plus expressif de toute la personnalité. C'est un puissant moyen de garder aux valeurs de fond leur importance aux yeux des élèves et des maîtresses! On aura beau ergoter, il restera toujours vrai que l'examen du diplôme est le but qui inspire presque tout le travail de l'année.

Il serait donc opportun d'établir un diplôme comportant un double témoignage :

1. — *Celui du Département*, capable de contrôler, avec impartialité et équité égales pour tous les candidats, les valeurs quantitatives exprimées en chiffres: rendement des travaux scolaires (sciences théoriques ou appliquées) et des examens communs de fin d'année.
2. — *Celui des autorités locales*, portant sur les valeurs qualitatives de chaque élève: vertus domestiques, attitudes devant les gens et devant les problèmes de la vie: serviabilité (30); entrain et bonne humeur (20); économie (15); ordre et propreté (15); ponctualité (10); débrouillardise (10) (Total 100). Ces valeurs personnelles sont difficiles à traduire en chiffres, avec une exactitude mathématique. Ce n'est pas une raison pour ne pas en tenir compte. Mais, seules les autorités locales (directrices et maîtresses), qui ont vu les élèves à l'œuvre, dans des cadres assez souples pour laisser s'épanouir les personnalités, sont en état de porter un jugement d'ensemble satisfaisant. Ce jugement s'appuierait sur les chiffres donnés plus haut, pour guider l'appréciation des autorités compétentes, mais ces chiffres n'apparaîtraient pas sur les documents officiels. L'élève qui, au jugement de tout le personnel, et peut-être aussi des compagnes, aurait mérité pour ses deux ou trois ans de fréquentation scolaire, 90% du total accordé aux valeurs qualitatives, recevrait une note de TRÈS HAUTE LOUANGE; pour 80%, HAUTE LOUANGE; 70%, LOUANGE; 60%, NIL ou la note SATISFACTION.

Ainsi, nous aurions un diplôme et un certificat pleinement significatifs, qui renseigneraient non seulement sur les aptitudes mentales et physiques, exprimées par les notes d'examens; mais aussi sur les attitudes manifestées devant les gens, devant la vie. . . au cours des études.

En définitive, ce diplôme, s'approchant du diplôme idéal, ferait mention, en deux notes différentes:

- a) *Du résultat des examens*, tant de l'Institut que du Département, tant périodiques que finals, soit en science théorique, ou en science appliquée.
- b) *De l'appréciation des attitudes* et des dispositions de caractère de l'élève par l'Institut. (Cela implique naturellement qu'il est fait mention de l'Ins-

titut où l'élève a suivi des études. Il n'est pas indifférent que la formation ait été acquise en telle maison ou telle autre, et il n'est que juste de récompenser les efforts variés. . .)

Dans le cas d'un diplôme d'école ménagère, par exemple, on sait déjà par le programme quelles sont les sciences théoriques et pratiques sur lesquelles les candidates ont été instruites et sur lesquelles elles ont subi un examen; on sait aussi quelles sont les *attitudes* que l'on veut développer chez une candidate à la haute et difficile fonction de *mater familias* et de *magistra domus*: serviabilité, bonne humeur, économie, ponctualité, ordre, débrouillardise. . .

En conséquence la sous-commission propose que soient acceptées les formules suivantes de *Diplôme* et de *Certificat*.

SECTION DE L'ÉDUCATION DOMESTIQUE

LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

en considération des études poursuivies durant trois années (10^e, 11^e et 12^e), et des examens subis selon les règlements en vigueur, estime que

Mademoiselle.....

a reçu la formation requise pour l'enseignement des sciences et disciplines domestiques, et, en conséquence, il lui décerne ce

DIPLÔME DE COMPÉTENCE DOMESTIQUE

avec la note..... TRÈS GRANDE DISTINCTION.....

L'ÉCOLE MÉNAGÈRE DE.....

dirigée par les RR. SS......

en considération des dispositions personnelles manifestées par la titulaire ajoute à ce diplôme le témoignage de sa..... TRÈS HAUTE LOUANGE.....

Donné à Québec, le..... Donné à....., le.....

.....
Surintendant

.....
Supérieure

.....
Directeur

.....
Directrice

N. B. — 90% aux examens, donneraient la note { TRÈS GRANDE DISTINCTION
90% de *personnalité* " " " } TRÈS HAUTE LOUANGE

80% " " " { GRANDE DISTINCTION
HAUTE LOUANGE

70% " " " { DISTINCTION
LOUANGE

60% " " " { SATISFACTION
SATISFACTION

SECTION DE L'ÉDUCATION DOMESTIQUE

LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

en considération des études poursuivies durant deux années (10^e et 11^e), et des examens subis selon les règlements en vigueur, estime que

Mademoiselle.....

a reçu une bonne formation domestique, et, en conséquence, il lui décerne le présent

CERTIFICAT D'APTITUDES DOMESTIQUES

avec la note.....TRÈS GRANDE DISTINCTION.....

L'ÉCOLE MÉNAGÈRE DE.....

dirigée par les RR. SS.....

en considération des dispositions personnelles manifestées par la titulaire, ajoute à ce certificat le témoignage de sa.....TRÈS HAUTE LOUANGE.....

Donné à Québec, le.....

Donné à....., le.....

.....
Surintendant

.....
Supérieure

.....
Directeur

.....
Directrice

N. B. — 90 %	aux examens, donneraient la note	}	TRÈS GRANDE DISTINCTION
90 %	de personnalité " " "		TRÈS HAUTE LOUANGE
80 %	" " "	}	GRANDE DISTINCTION
			HAUTE LOUANGE
70 %	" " "	}	DISTINCTION
			LOUANGE
60 %	" " "	}	SATISFACTION
			SATISFACTION

(Signé) J.-Z. DECELLES,
Évêque de St-Hyacinthe,
Président.

Rapporteur.

Ce rapport est adopté à la suite de commentaires fort élogieux et d'échanges de vues très intéressants dont nous donnons brièvement la substance.

Son Éminence le Cardinal Villeneuve insiste sur l'urgence d'avoir une visiteuse bien qualifiée au point de vue technique pour contrôler l'enseignement qui se donne dans les écoles ménagères régionales. Le rôle de Monsieur l'abbé Tessier est surtout un rôle de propagande qui s'exerce non seulement dans les écoles ménagères mais encore auprès de MM. les Curés et du public en général. Monsieur l'abbé Tessier remplit ce rôle avec un dévouement digne de tout éloge et reçoit partout un accueil des plus sympathiques.

Son Éminence commente ensuite le dernier alinéa de la page 2 concernant l'importance de placer les jeunes filles dans une atmosphère familiale, atmosphère toute de liberté, de confiance et d'initiative, qui paraît très favorable à la formation de véritables maîtresses de maison.

Monsieur le Sénateur Prévost regrette que la brièveté du temps ne permette pas de scruter et d'analyser en détail le magnifique rapport de Monsieur l'abbé Tessier. Il prise très haut la nouvelle formule de formation préconisée par Monsieur l'abbé Tessier et la préfère de beaucoup à certaines autres plus brillantes peut-être mais qui ne semblent pas faites pour préparer la jeune fille à son rôle normal.

Son Excellence Monseigneur Ross attire aussi l'attention du Comité catholique sur les judicieuses observations contenues dans ce rapport. Il exprime l'opinion que, dans certains milieux la section familiale des écoles ménagères régionales est la plus utile à l'heure actuelle et celle dont il faut attendre les meilleurs résultats.

Monsieur le Juge Fortier et l'honorable sir Thomas Chapais soulignent à leur tour l'importance de la formation ménagère et expriment le vœu que tout l'enseignement des jeunes filles en soit pénétré.

À ce propos, Son Éminence signale à l'attention du Comité sa remarque inscrite à la page 8 du procès-verbal de septembre dernier, laquelle se lit comme suit :

“ À la suggestion de Son Éminence le Cardinal Villeneuve, le Comité tient cependant à mettre les éducateurs en garde contre toute orientation qui pourrait éloigner les jeunes filles du rôle naturel auquel elles sont destinées pour le plus grand bien de la société ”.

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Prévost, le sous-comité de l'Enseignement Ménager est maintenu en fonctions avec mission de continuer son travail.

6. — LE FOYER SAINTE-THÉRÈSE DE SAINT-PIE-DE-GUIRE

Son Excellence Monseigneur Lafortune, appuyé par Son Excellence Monseigneur Courchesne et par Monsieur J.-P. Labarre, sollicite de nouveau la sympathie du Comité catholique et l'assistance du Gouvernement envers le Foyer Sainte-Thérèse, de Saint-Pie-de-Guire, afin de permettre que se poursuive l'intéressante expérience dont cette institution a pris l'initiative.

Monsieur le Surintendant promet de donner une attention immédiate à cette question.

7. — NOMINATIONS RECOMMANDÉES

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Gauthier appuyé par Monsieur Gerald Coughlin et Monsieur Michæl McManus que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit prié de bien vouloir autoriser Monsieur le Principal de l'École normale Jacques-Cartier à retenir les services de Monsieur John McIlhone et de Monsieur

Pierre Dagenais, le premier comme chargé de cours de littérature anglaise et le second comme chargé de cours de géographie et que ces deux professeurs reçoivent les honoraires de cinq dollars (\$5.00) pour chaque cours qu'ils donneront en conformité de cette autorisation.

Cette proposition est adoptée.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Gauthier que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de nommer professeur ordinaire à l'École normale Jacques-Cartier Monsieur Gérard Beaudry, instituteur à Montréal, bachelier es-arts, diplômé de l'Institut Saint-Georges et licencié en pédagogie de l'Université de Montréal.

Cette proposition est adoptée.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Gauthier appuyé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de nommer la Révérende Sœur Emma-Henri comme directrice du Scolasticat-École normale des Révérendes Sœurs Grises de Montréal en remplacement de la Révérende Sœur Alice Steingue.

Cette proposition est adoptée.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Langlois appuyé par Son Excellence Monseigneur Desmarais que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit prié de bien vouloir nommer le Révérend Frère Antonio Jacques, c. s. v., comme Principal du Scolasticat-École normale des religieux de St-Viateur, à Rigaud, en remplacement du Révérend Frère Édouard Roy, décédé.

Cette proposition est adoptée.

8. — ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE NORMALE À AMOS

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Desmarais appuyé par l'honorable Cyrille-F. Delâge que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de mettre à exécution l'arrêté ministériel du 5 juin 1930 en vue de la construction d'une école normale dans la ville d'Amos, Co. Abitibi, et que cette institution bénéficie dès la présente année 1939-40 de la subvention régulière accordée aux écoles normales de cette Province.

Cette proposition est adoptée.

9. — CHANGEMENTS DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES

Il est proposé par Monsieur J.-P. Labarre et résolu à l'unanimité que l'honorable Cyrille-F. Delâge fasse partie des commissions suivantes :

- a) Commission de Coordination et d'Examens,
- b) Commission de Finances et de Législation,
- c) Commission d'Initiative et de Censure de la Cinéma-thèque pédagogique.

Il est proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve et résolu à l'unanimité que Son Excellence Monseigneur Desranleau soit nommé membre de la Commission de Coordination et d'Examens.

Il est proposé par Monsieur Michæl McManus et résolu à l'unanimité que Monsieur Gerald Coughlin fasse partie des commissions suivantes :

- a) Commission de Finances et de Législation,
- b) Commission des Programmes et des Manuels.

10. — FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Pour répondre au désir des représentants des associations d'instituteurs et d'institutrices laïques de la Province, il est proposé par l'honorable sir Thomas Chapais appuyé par Monsieur J.-P. Labarre que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit respectueusement prié de prendre les mesures nécessaires pour faire amender la loi du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, conformément aux modifications approuvées par le Comité catholique et le Comité protestant en 1937 et déjà communiquées à l'honorable Secrétaire de la Province.

Cette proposition est adoptée.

11. — MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTRICES RURALES

Dans un mémoire en date du 9 décembre 1939, l'Association catholique des Institutrices rurales expose au Comité catholique ses principaux griefs de l'heure présente et soumet en même temps certaines considérations d'ordre pédagogique.

Vu l'heure avancée, il est décidé de confier l'étude de ce mémoire à la Commission de Coordination et d'Examens.

La séance est alors ajournée et, sur proposition de Son Excellence Monseigneur Forbes, il est résolu que la prochaine réunion aura lieu le mercredi, 31 janvier 1940.

(Signé) **B.-O. Filteau,**
Secrétaire.

(Signé) **Victor Doré,**
Président.

L'HONORABLE CYRILLE-F. DELÂGE

Après vingt-quatre années de loyaux et efficaces services comme Surintendant de l'Instruction publique, l'honorable M. Delâge a demandé sa mise à la retraite, retraite bien méritée.

Né à Québec en 1869, M. Delâge atteint donc cette année sa soixante-dixième année. Fils de Jean-Baptiste Delâge, notaire, et de Marie-Emma-Elmire Fraser, l'ex-surintendant reçut au foyer paternel une excellente éducation familiale dont il conserva l'empreinte au cours de sa longue et fructueuse carrière.

Après de brillantes études au Petit Séminaire de Québec et à l'Université Laval, il fut admis à la pratique du notariat en 1892, muni des titres de bachelier ès-lettres et bachelier en droit de Laval.

En 1901, par son élection dans le comté de Québec, il entra à la Législature de Québec et ce mandat lui fut renouvelé aux élections de 1904, 1908, 1912. Il y occupa le poste de député-orateur (vice-président) de 1909 à 1912; d'orateur (président) de 1912 à 1916; il se retira de la politique active cette dernière année (1916) pour devenir, au mois d'avril de ladite année, Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, position qu'il remplit jusqu'au 16 novembre 1939. En 1905, il avait été nommé membre du Comité catholique et, en 1916, il devint ex-officio membre du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. En 1903, il avait été élu membre de la Chambre des Notaires pour le district de Québec et il le fut subséquemment à chaque triennat; depuis le 20 mars 1936, il en est le vice-président. De juillet 1936 à 1938, président de ladite Chambre.

Docteur en droit à l'Université Laval (1908); docteur ès lettres (1919); docteur en pédagogie, Université de Montréal (1930).

L'honorable Cyrille-F. Delâge fait partie de plusieurs sociétés littéraires, pédagogiques et patriotiques, entre autres la Société Royale du Canada — section française — dont il fut le président; la Société du Parler Français au Canada dont il fut le président de 1922 à 1924; la Société de Géographie de Québec dont il est le président; l'Association des Auteurs canadiens, section française; le Conseil des Arts et Manufactures; le Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, etc.

En 1919, il publia un volume intitulé "Conférences, Discours et Lettres" et, en 1927, un second volume sous le même titre.

Comme appréciation de ses bons services, en maintes circonstances, la France et la Belgique lui ont accordé, la première, en 1911, le titre de "Officier d'Académie" et, en 1918, celui d'Officier de l'Instruction publique, puis en 1935, il reçut le titre de Chevalier de la Légion d'Honneur; la seconde, la médaille de première classe commémorative de l'Ordre de Pie IX. En outre, la Province de Québec en 1930, lui décernait le diplôme de grand mérite dans l'Ordre du Mérite scolaire.

Enfin, sur la recommandation de l'honorable R.-B. Bennett, premier ministre du Canada, et de ses collègues, notre bien-aimé Souverain George V, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, le 3 juin 1935, a conféré à l'honorable Cyrille-F. Delâge, comme Surintendant de l'Instruction publique, le titre recherché de Compagnon dans l'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges (C.M.G.) dont les insignes lui furent remises, le 7 septembre de la même année, à Rideau Hall, Ottawa, par Lord Bessborough, Gouverneur général du Canada.

Le 16 octobre 1894, M. Delâge épousait Mademoiselle Alice Brousseau, de Québec, fille de M. Téléphore Brousseau et de Céline Genest. Cinq enfants sont issus de ce mariage dont quatre survivent, savoir : Paul-Édouard, Maurice, Émile et Marguerite.

Par son inaltérable dévouement à toutes les nobles causes, plus particulièrement celle de l'Instruction publique, l'honorable M. Delâge a acquis des titres incontestables à la confiance, à l'admiration, à la reconnaissance de notre population et la réputation dont il jouit chez elle est méritée; c'est la récompense de bons, longs et précieux services.

Dans le procès-verbal de la session du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, du 13 décembre 1939, document publié dans la présente livraison de " *L'Enseignement Primaire* ", le lecteur trouvera le haut témoignage rendu à M. Delâge par Son Éminence le Cardinal Villeneuve et par les honorables Damien Bouchard et Henri Groulx, respectivement Premier Ministre intérimaire et Secrétaire de la Province.

Le 16 novembre 1939, l'honorable M. Delâge prenait congé des employés du Département de l'Instruction publique. En termes heureux, délicats, émus, il rendit hommage à la loyauté et à la collaboration efficace de ceux avec qui il consacra un quart de siècle près au service de l'éducation de la jeunesse.

Les deux secrétaires et sous-ministres du Département, MM. B.-O. Filteau et W.-P. Percival, exprimèrent en cette occasion mémorable, les sentiments de tous les employés.

Le lecteur lira avec intérêt l'allocution que prononça le Secrétaire de langue française du Département de l'Instruction publique, M. B.-O. Filteau, allocution publiée ci-après.

M. Percival, secrétaire anglais du Département exprima aussi les sentiments de sa section, notant particulièrement l'heureuse entente qui existe dans la Province de Québec entre la majorité française et catholique et la minorité anglaise et protestante. M. Percival rendit un élogieux témoignage à M. Delâge pour son esprit de justice et sa haute qualité de gentilhomme.

Le Chroniqueur.

RETRAITE DE L'HONORABLE CYRILLE-F. DELÂGE**LE 16 NOVEMBRE 1939****Allocution de M. B.-O. Filteau, secrétaire français du Département de l'Instruction publique**

Monsieur le Surintendant,

Nous sommes à un moment dont nous aurions voulu retarder bien longtemps l'échéance. Vingt-quatre ans de surintendance vous ont tellement identifié à vos fonctions que nous avons peine à nous représenter le Département de l'Instruction publique sans vous. Et de tous ceux qui sont ici réunis, il n'en est pas un seul qui ne se sente douloureusement blessé par votre départ. Mais à quoi servirait-il de remuer l'épine dans la plaie? Ne nous sera-t-il pas beaucoup plus utile de nous arrêter un instant à considérer 1° ce que vous avez été pour nous et 2° ce que vous avez été pour la Province.

Vous avez été pour nous un chef paternel et dévoué. J'ai encore présent à la mémoire comme si c'était d'hier votre première visite à l'École normale Laval, où j'étais alors jeune professeur. Combien j'avais été touché de votre affabilité et de votre bienveillance. Quel heureux souvenir j'ai aussi gardé de la condescendance et de la gracieuse simplicité de Madame Delâge, à côté de qui j'eus l'honneur de prendre place à table. Et depuis, combien de fois n'ai-je pas été l'objet de votre obligeance et de votre générosité. Ce que je dis pour moi, chacun d'entre nous pourrait le dire pour lui-même, mais point n'est besoin d'une longue énumération: tout le monde connaît votre bon cœur et votre empressement à rendre service en toute circonstance.

Vous avez été pour nous un chef prudent et sage. Imitant en cela les administrateurs les mieux avertis, vous avez compris qu'il serait égoïste et malhabile de vouloir diriger vous-même immédiatement tous les services. Et vous avez fait confiance aux aviseurs qui vous entouraient. Vous avez fait confiance aux secrétaires du département, aux inspecteurs généraux, à tous vos chefs de services et ainsi vous avez stimulé leurs initiatives et vous avez obtenu des résultats autrement plus efficaces que si vous nous aviez astreint à une discipline d'automates n'agissant que sous l'impulsion de l'autorité supérieure.

Vous avez été enfin pour nous un modèle de dignité et de politesse. Par votre distinction naturelle, héritage des belles manières de nos anciens seigneurs, par votre culture, par votre commerce si agréable, par votre tenue de parfait gentilhomme, vous avez honoré le poste important que vous occupiez et vous avez acquis au Département une réputation de courtoisie dont il est justement fier.

Vis à vis de la Province, vous avez d'abord été un exécutif consciencieux des volontés du Comité catholique, conformément aux dispositions de notre loi scolaire. Si tous ceux qui font des gorges chaudes sur les lenteurs du Département connaissaient mieux l'économie de notre système, peut-être seraient-ils moins sévères envers les officiers chargés de l'administration. Ils compren-

draient que le Surintendant et ses assistants ont les mains liées par des textes de loi et des règlements et que leur devoir est de veiller fidèlement à l'observance de ces lois et règlements même si les dispositions qu'ils renferment ne traduisent pas toujours leurs vues personnelles.

Vous avez été en même temps un animateur constant du progrès de l'enseignement primaire. Quoi qu'en disent les zoïles trop nombreux qui se posent en critiques sans avoir même une heure d'expérience, il y a eu des progrès depuis vingt-quatre ans dans l'enseignement primaire. Qu'il me suffise de citer quelques faits qu'il est bon que chacun de nous connaisse et fasse connaître au besoin :

a) De \$2,000,000. qu'était le budget total de l'Instruction publique en 1916, il s'est accru graduellement pour atteindre \$7,000,000. en 1939;

b) Le nombre d'écoles dans la Province est passé pendant la même période de 7,000 à 9,300;

c) L'inscription des élèves est montée de moins de 500,000 à plus de 700,000;

d) Le traitement moyen des institutrices, encore beaucoup trop faible aujourd'hui, nous l'admettons, est cependant passé de \$200.00 en 1916 à \$400.00 en 1939, et je parle des écoles catholiques seulement;

e) Le coût total de l'enseignement, qui se chiffrait à \$14,000,000. en 1916, atteint aujourd'hui la jolie somme de \$37,000,000.

Mais tout cela, me dira-t-on, n'est dû qu'à l'accroissement normal de la population. Je soutiens qu'il y a beaucoup plus que cela. Je soutiens que nos écoles donnent aujourd'hui un meilleur rendement et que notre population est en général plus instruite et mieux instruite qu'il y a 25 ans. Et voici encore quelques chiffres qui serviront à le démontrer :

En 1916, nous n'avions que 700 écoles modèles, aujourd'hui nous possédons 7,000 écoles du même degré.

En 1916, le nombre des écoles complémentaires n'était que de 360; en 1939, il s'élève à plus de 700.

En 1916, les écoles qui donnaient l'enseignement primaire supérieur ou quelque chose d'équivalent pouvaient se compter sur les doigts de la main; aujourd'hui elles sont au nombre de 250.

Il est bon que ces choses se sachent et qu'elles se sachent surtout par le personnel du Département. Voulez-vous une autre preuve de nos progrès?

En 1916, le nombre d'élèves dans les classes supérieures à la 7^e année était de 9,500; aujourd'hui on en compte 31,000 en 8^e et 9^e, et 7,000 en 10^e, 11^e et 12^e, soit en tout 38,000, sans compter les 12,000 élèves qui fréquentent nos séminaires et collèges classiques.

Tous ces progrès dépassent incontestablement de beaucoup l'accroissement normal de la population. Et la multiplication des écoles normales, la formation beaucoup plus forte donnée à ceux qui se destinent à l'enseignement, l'institution du certificat d'études, l'établissement de nombreuses écoles mé-

nagères, la coordination de l'enseignement à tous ses degrés et sous toutes ses formes, voilà des faits nouveaux qui comptent et qui déjà produisent d'heureux résultats.

Vous pouvez donc à bon droit vous féliciter de l'œuvre accomplie sous votre administration et mépriser les sarcasmes des censeurs improvisés qui jugent des choses présentes d'après les faits qu'ils ont connus il y a 20 ou 30 ans.

Quant à nous, nous n'oublierons pas ce que vous avez été pour nous et pour la Province. Nous nous rappellerons toujours votre grande bienveillance, la confiance dont vous nous avez honorée, la courtoisie parfaite dont vous nous avez donné l'exemple.

Nous saurons aussi rendre témoignage, en toute occasion, de votre dévouement à la cause de l'éducation et des progrès indéniables qui ont marqué votre administration.

Que la Providence vous conserve longtemps encore la robuste santé dont elle vous a gratifié, qu'elle vous permette d'en jouir dans la paix et le bonheur à côté de Madame Delâge et de tous les membres de votre famille et qu'elle vous ramène bien souvent parmi nous où vous serez toujours accueilli comme un chef aimé, vénéré et respecté.

Et comme gage de tous les bons sentiments dont nous protestons, nous vous prions de bien vouloir accepter ce modeste autographe-souvenir, qui vous rappellera les noms de tous ceux qui ont servi sous votre direction et qui vous dira de façon permanente, à vous-même et à votre famille, toute notre reconnaissance et tout notre attachement.

MONSIEUR VICTOR DORÉ EST NOMMÉ SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le 16 novembre 1939, l'honorable M. Delâge donnait sa démission, et le 19 décembre suivant, M. Victor Doré, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire catholique de Montréal, lui succédait comme Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec.

Pour la première fois, en notre province, un éducateur de carrière était appelé à la direction de l'enseignement. Jusque-là, tous les Surintendants, y compris le Dr Meilleur, qui fut député du comté de l'Assomption, de 1834 à 1838, furent choisis dans les rangs des hommes d'État, soit à l'Assemblée législative, soit au Conseil législatif. Il n'est que juste de noter que le Docteur Meilleur avait à son crédit plusieurs manuels scolaires et de nombreux articles sur l'éducation écrits de 1825 à 1842, date où il devint le premier Surintendant de l'éducation du Bas-Canada.

Ce qui a rendu possible en 1939, au gouvernement de Québec, le choix d'un éducateur de carrière comme Surintendant, ce sont les progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement primaire en notre province depuis une trentaine d'années. Ce choix marque une date importante dans l'histoire de l'éducation

chez nous, et le gouvernement Godbout a eu la main heureuse en désignant M. Victor Doré au poste de chef du Département de l'Instruction publique : les journaux de toutes les nuances ont applaudi à cette nomination.

Fils d'un instituteur, M. Hubert-Olivier Doré, principal de l'école Champlain, Montréal, M. Victor Doré, après de brillantes études primaires, fut élève-maître à l'École normale Jacques-Cartier, d'où il sortit avec un brevet d'enseignement décroché haut la main.

Au sortir de l'École normale, en 1898, M. Doré s'initia aux affaires commerciales, en qualité de comptable. Cette expérience lui fut précieuse dans la suite. En 1900, il entra au service de la commission scolaire de Montréal à titre de professeur. Successivement il enseigna à l'école Edward-Murphy, à l'académie du Plateau et à l'école Montcalm, puis il fut appelé à la commission scolaire au poste de comptable, et plus tard, il devint le contrôleur financier de la même commission.

Le 1^{er} juillet 1928, il était nommé président de la Commission des Écoles catholiques de Montréal qui venait d'être réorganisée par la réunion des quatre commissions de district jusque-là régies par un Bureau Central.

Pendant les neuf années qui suivirent, M. Doré et ses collègues firent construire un nombre considérable d'écoles modernes parfaitement aménagées, et notamment les écoles primaires supérieures Le Plateau, Saint-Stanislas et D'Arcy McGee. M. Victor Doré fit de minutieuses enquêtes qui le menèrent en Europe comme aux États-Unis pour étudier les conditions de l'enseignement à donner aux enfants infirmes ainsi qu'aux sous-doués.

Ces études spéciales profitèrent à la métropole où M. Doré amena la commission scolaire à établir une école spéciale pour les enfants infirmes : l'école Victor Doré.

Il y a quelques années de graves questions se posaient entre la commission scolaire protestante et la commission scolaire catholique de Montréal. Grâce à sa haute connaissance en affaires et à son tact reconnu, M. Doré sut régler ces questions à la satisfaction de intéressés.

M. Doré joua un rôle important dans l'enseignement supérieur. En 1916, il était nommé professeur à l'École des Hautes Études Commerciales qui venait d'être fondée. La comptabilité lui fut dévolue comme matière principale d'enseignement, mais il fut aussi professeur d'organisation industrielle et de pratique financière. Lorsque fut fondée en 1920 l'École des sciences sociales, économiques et politiques, M. Édouard Montpetit, le fondateur, lui confia le cours de gestion financière que M. Doré a toujours professé depuis.

Professeur et membre du Conseil de l'École des sciences sociales, M. Doré fut délégué au Conseil universitaire et c'est en 1934 qu'il succéda à M. Ernest Décary, démissionnaire, à la présidence de la commission d'administration et de l'Exécutif de l'Université de Montréal, poste qu'il occupa jusqu'en 1938.

Docteur ès sciences commerciales honoris causa de l'Université de Montréal, l'un des fondateurs du Cercle Universitaire, M. Victor Doré a été président général de la Société nationale Saint-Jean-Baptiste et administrateur de la Société nationale de fiducie.

Le 5 octobre 1903, il avait épousé Mlle Aurore Aumond, fille de Joseph Aumond, dont il eut deux filles : Mlle Annette Doré, présidente de la Société d'études et de conférences, et Madame Jean-Charles Faucher (Émilienne).

Les collaborateurs immédiats de M. Doré, à la commission scolaire de Montréal, ont su apprécier les solides qualités du nouveau Surintendant. Voici le témoignage éloquent que nous détachons d'un article de M. René Guénette paru dans "*L'École Canadienne*" de janvier 1940 :

"La carrière de l'homme éminent qu'est monsieur Victor Doré ne pouvait recevoir une consécration plus éclatante. Depuis la démission de monsieur Delège, le nom de monsieur Doré était dans toutes les bouches. Non pas que le monde de l'enseignement n'eût pas pu présenter au choix du Gouvernement d'autres hommes qui eussent, eux aussi, bien servi les intérêts de l'instruction publique de notre province. En fait, l'autorité ne pouvait jeter les yeux sur un homme plus complet, en choisir un qui réunit tout à la fois tant de dons et tous d'une rare qualité. Un homme comme monsieur le Surintendant éprouvera toujours une certaine gêne à s'entendre dire les choses élogieuses que pensent sur son compte tous ceux qui sont venus à son contact. Mais il y a des appréciations que, par exemple, ses collaborateurs d'hier ne peuvent plus taire et dont, révérence gardée, il n'est plus en son pouvoir d'empêcher le témoignage.

"Éducateur dans le sens le plus riche du mot, administrateur averti, homme de culture et homme d'œuvres, gentilhomme et diplomate, orateur disert et fin, catholique sans ostentation, patriote sans tapage, personnalité, en un mot, remarquable et dont notre groupe ethnique offre peu d'exemples, monsieur Doré, disions-nous, est un homme complet. Et il accède, comme tout naturellement, à la présidence du Conseil de l'Instruction publique, où, par ailleurs, il a déjà réussi à se ménager la précieuse et confiante amitié des évêques en même temps que l'admiration de ses collègues laïques. Avantage qui n'est pas mince, quand, à la réflexion, on se rend compte que cette nomination arrive à une heure grave de notre destin religieux et national, alors qu'en plus d'un milieu s'agite et se débat la très importante question de l'enseignement primaire".

Homme de progrès, M. Doré l'a prouvé depuis trente ans ; mais éducateur dans le vrai sens du mot, notre nouveau Surintendant saura améliorer, sans détruire et sans mépriser le passé.

Le Chroniqueur.

Chefs du Département de l'Instruction publique

M. le docteur J.-B. Meilleur, surintendant de l'Instruction publique de mai 1842 à juillet 1855.

L'honorable M. P.-J.-O. Chauveau, surintendant de l'Instruction publique de juillet 1855 à juillet 1867 ; premier ministre et ministre de l'Instruction publique de juillet 1867 au 27 février 1873.

L'honorable M. Gédéon Ouimet, premier ministre et ministre de l'Instruction publique du 27 février 1873 au 22 septembre 1874.

L'honorable M. Chs Boucher de Boucherville, premier ministre et ministre de l'Instruction publique du 22 septembre 1874 au 25 janvier 1876.

L'honorable M. Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique du 28 janvier 1876 au 5 avril 1895.

L'honorable M. Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique du 5 avril 1895 au 12 avril 1916.

L'honorable M. Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique du 13 avril 1916 au 16 novembre 1939.

M. Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique depuis le 9 décembre 1939.

Présidents du Conseil de l'Instruction publique

Sir Étienne-Paschal Taché, premier président (1860-1865).

M. Côme-Séraphin Cherrier, deuxième président (1865-1869).

M. Jacques Crémazie, troisième président (1869-1871).

M. Cyrille Delagrave, quatrième président (1871-1875).

L'honorable M. Gédéon Ouimet, cinquième président (1875-1895).

L'honorable M. Boucher de La Bruère, sixième président (1895-1916).

L'honorable M. Cyrille-F. Delâge, septième président (1916-1939).

M. Victor Doré, huitième président, depuis le 9 décembre 1939.

SECRÉTAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Secrétaires de langue française

M. le docteur Louis Giard, de 1848 au 20 mai 1882.

M. Oscar Dunn, secrétaire conjoint du 7 avril 1880 au 20 mai 1882 et secrétaire du 21 mai 1882 au 15 avril 1885.

M. Paul de Cazes, du 2 avril 1886 au 27 juin 1908.

M. J.-N. Miller, du 27 juin 1908 au 15 octobre 1925.

M. Lionel Bergeron, du 16 octobre 1925 au 15 janvier 1937.

M. B.-O. Filteau, depuis le 16 janvier 1937.

Secrétaires de langue anglaise

M. Henry Hooper Miles, du 1^{er} juillet 1867 au 23 mars 1881.

Reverend M. Elson Irvine Rexford, du 8 mai 1882 au 1^{er} septembre 1891.

M. George Parmelee, du 1^{er} juin 1891 à mai 1930.

M. W.-P. Percival, depuis le 1^{er} juin 1930.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX

Inspecteurs généraux des écoles catholiques

M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles primaires et des écoles normales, du 11 janvier 1911 au 15 août 1929. Inspecteur général des écoles normales depuis le 15 août 1929.

M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires depuis le 15 août 1929.

M. Roch Aubry, 1^{er} assistant-inspecteur général des écoles normales depuis le 19 février 1937.

M. J.-P. Labarre, 2^e assistant-inspecteur général des écoles normales depuis le 16 octobre 1938.

Inspecteurs généraux des écoles protestantes

M. J. C. Sutherland, du 11 janvier 1911 au 23 avril 1936.

M. E. S. Giles, depuis le 23 avril 1936.

ADMISSION DANS LES ÉCOLES NORMALES DE FILLES

Les intéressées voudront bien se rappeler que pour être admises en 1^{ère} année d'école normale, les aspirantes devront être munies d'un certificat d'études de neuvième année, certificat officiel du Comité de Régie du Certificat d'études primaires.

Peuvent aussi être admises en 1^{ère} année d'école normale, les porteuses d'un certificat de 9^e année octroyé par les Institutions indépendantes **autorisées** à ce faire par le Surintendant.

Ainsi pour qu'une jeune fille qui serait porteuse d'un certificat autre que celui accordé officiellement par le Comité de Régie du Certificat d'études pri-

maires puisse être admise dans une école normale, il faut que le Surintendant de l'Instruction publique ait approuvé au préalable les conditions suivant lesquelles un tel certificat a été accordé.

Les Institutions indépendantes non autorisées sont chaleureusement invitées à présenter leurs élèves aux examens du Certificat d'études officiel.

En juin prochain, le Comité de Régie du Certificat d'études sera en mesure de faire subir non seulement les examens de 7^e et de 9^e années, mais aussi ceux de 10^e, 11^e et 12^e années.

Toute élève d'une institution indépendante qui désirerait obtenir un des certificats d'études officiels du Comité de Régie, soit de 9^e, 10^e, 11^e ou 12^e année, n'a qu'à en faire la demande à l'inspecteur de la ville ou du district où elle se trouve. Les examens en vue de ces divers certificats sont maintenant organisés de façon à permettre à toute élève, qui a fait les études requises, de s'y présenter.

AVIS

Monsieur J.-J. MORISSETTE, instituteur qui a suivi les cours d'agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'été dernier, est prié de faire connaître son adresse au Département de l'Instruction publique.

NOMINATIONS

Principal de l'École normale de Nicolet:

Par un arrêté ministériel en date du 20 novembre 1939, Monsieur l'abbé Arthur Girard a été nommé principal de l'École normale de Nicolet, en remplacement de Monsieur le Chanoine Alcide Pellerin.

Principal de l'École normale de Hull:

Par un arrêté ministériel en date du 20 novembre 1939, Monsieur l'abbé Paul Desjardins a été nommé principal de l'École normale de Hull, en remplacement de Son Excellence Monseigneur Joseph Charbonneau.

Professeur à l'École normale Jacques-Cartier:

Par un arrêté ministériel en date du 20 novembre 1939, Monsieur Edmund St. John Gough, bachelier ès arts, bachelier en pédagogie de l'Université de Montréal, et instituteur à Montréal, a été nommé professeur ordinaire pour la section anglaise de l'École normale Jacques-Cartier de Montréal.

Nominations diverses dans les Scolasticats-Écoles normales :

Par un arrêté ministériel en date du 20 novembre 1939, les nominations suivantes ont été faites dans divers scolasticats-écoles normales de religieux et de religieuses :

Scolasticat-École normale des religieux de Sainte-Croix, Côte-des-Neiges, Montréal :

Professeurs : Frère Viateur,
Frère Benoît-Marie,
Frère Éloi,
Frère Raynald.

Scolasticat-École normale des Frères de l'Instruction Chrétienne, la Pointe-du-Lac :

Directeur : Frère Félix-Marie,
Professeurs : Frère Léopold-Auguste,
Frère Lucien-Charles.

Scolasticat-École normale des Frères de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, Huberdeau, Co. Argenteuil :

Directeur : Frère Marcellin,
Professeurs : Frère Julien,
Frère Paulin,
Frère Gommaire.

Scolasticat-École normale des Frères de l'Instruction Chrétienne, Laprairie :

Professeurs : Frère Émile-Louis,
Frère Léontin-Jean.

Scolasticat-École normale des RR. SS. de la Providence, Montréal :

Professeurs : Révde Sœur Rita-de-la-Providence,
" " François-de-la-Croix.

Scolasticat-École normale des RR. SS. des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, Outremont :

Professeurs : Révde Sœur M.-Frédéric-de-Jésus,
" " M.-de-Pontmain.

Scolasticat-École normale des RR. SS. de la Présentation-de-Marie, Saint-Hyacinthe :

Directrice : Révde Sœur Marie-Victor-de-Jésus,
Professeurs : " " Marie-Sainte-Séraphine,
" " Marie-Jeanne-de-Lorraine,
" " Marie-Madeleine-du-Bon-Pasteur.

Scolasticat-École normale des RR. SS. du Sacré-Cœur, à St-Hubert, Co. Chambly :

Directrice :	Révde Sœur	Marie-de-St-Louis,
Professeurs :	“ “	Marie-Appollinaire,
	“ “	Aimée-de-Marie,
	“ “	Louis-Armand.

Scolasticat-École normale des RR. Filles-de-la-Sagesse, Dorval, Co. Jacques-Cartier :

Professeurs :	Révde Sœur	Gemma-de-Montfort,
	“ “	Marie-Gaston.

Scolasticat-École normale des RR. SS. de Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe :

Professeurs :	Révde Sœur	Saint-Aimé,
	“ “	Joseph-de-l'Eucharistie,
	“ “	Saint-Gaétan.

Principal du Scolasticat-École normale de Rigaud :

Par un arrêté ministériel en date du 29 décembre 1939, le Révérend Frère Antonio Jacques a été nommé principal du Scolasticat-École normale des Clercs de Saint-Viateur, à Rigaud, comté de Vaudreuil, en remplacement du Révérend Frère Édouard Roy, décédé.

Directrice du Scolasticat-École normale des SS. Grises, de Montréal :

Par un arrêté ministériel en date du 29 décembre 1939, la Révérende Sœur Emma-Henri a été nommée directrice du Scolasticat-École normale des Révérendes Sœurs Grises, de Montréal, en remplacement de la Révérende Sœur Alice-Steingue.

Professeur à l'École normale Jacques-Cartier :

Par un arrêté ministériel en date du 29 décembre 1939, Monsieur Gérard Beaudry, bachelier ès arts, licencié en pédagogie, diplômé en psychologie pédagogique, ancien élève des cours de mathématiques supérieures de la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal, actuellement à l'emploi de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, a été nommé professeur ordinaire à l'École normale Jacques-Cartier de Montréal.

Chargé de cours à l'École normale Jacques-Cartier :

Par un arrêté ministériel en date du 29 décembre 1939, Monsieur Pierre Dagenais a été chargé du cours de géographie à l'École normale Jacques-Cartier de Montréal.

Chargé de cours à l'École normale Jacques-Cartier :

Par un arrêté ministériel en date du 29 décembre 1939, Monsieur John McIlbone, maître ès arts et bachelier en pédagogie, a été chargé du cours de littérature anglaise à l'École normale Jacques-Cartier de Montréal.

Visiteuse des écoles ménagères régionales :

Par un arrêté ministériel en date du 29 décembre 1939, Mademoiselle Monique Bureau, des Trois-Rivières, a été nommée visiteuse des écoles ménagères régionales et de toutes les écoles de la Province qu'il plaira au Surintendant de lui faire visiter.

Nouveau Scolasticat-École normale

Par un arrêté ministériel en date du 20 novembre 1939, la maison des FF. de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, à Huberdeau, a été reconnue comme scolasticat-école normale, conformément aux dispositions de l'article 478a de la loi de l'Instruction publique.

